



Ceci est une communication marketing.
Fiche d'information | 30 novembre 2025

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Date de création: 25 octobre 2011
Encours total (million) 505 £ | Encours classe d'actifs (million) 17 £ au 30 novembre 2025

Souscription initiale minimum	ISIN	SEDOL	Bloomberg	Structure d'investissement	SRI*	Code de l'indice	Domicile	Règlement	Fréquence de négociation (heure limite)
£1 000 000	IE00B76VTR58	B76VTR5	VGSESIG	UCITS	4	FGCDENG	Irlande	T+2	Quotidienne (11:00 heure d'Irlande)

Le Montant des frais courants (MFC)* 0,14 %

*Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Le Fonds applique une approche de gestion passive (ou indicielle) et cherche à répliquer la performance de l'indice FTSE Developed All Cap Choice (l'« Indice »).
- L'Indice, composé d'actions de grandes et moyennes capitalisations de sociétés situées dans des marchés développés en Europe, est un indice pondéré par la capitalisation boursière. La capitalisation boursière correspond à la valeur des actions en circulation d'une société sur le marché et indique la taille de la société.
- L'Indice est élaboré à partir de l'indice FTSE Developed Europe (l'« Indice parent »), qui est ensuite examiné au regard de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (à savoir, liés aux controverses).
- En excluant de son portefeuille des actions de sociétés sur le fondement des conséquences potentiellement néfastes de leur conduite ou de leurs produits sur la société et/ou l'environnement, le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales relatives aux normes sociales.
- Le Fonds cherche 1. à répliquer la performance de l'Indice en investissant dans la totalité, ou la quasi-totalité, des titres qui constituent l'Indice, approximativement dans la même proportion que l'Indice (lorsqu'il ne sera pas possible de la répliquer intégralement, le Fonds utilisera un procédé d'échantillonnage), et 2. à maintenir un niveau d'investissement total, sauf dans des conditions de marché, politiques ou analogues extraordinaires, dans lesquels le Fonds peut déroger temporairement à cette politique d'investissement afin d'éviter des pertes.
- La méthodologie de l'Indice exclut les titres des sociétés que le promoteur de l'Indice détermine (a) comme étant engagées ou impliquées de façon spécifique dans la chaîne logistique et/ou (b) comme percevant des revenus (au-dessus d'un seuil spécifié par le Fournisseur d'indices) de certaines opérations liées aux activités suivantes : (a) les produits associés au « vice » (à savoir, divertissements pour adultes, alcool, jeux d'argent, tabac, cannabis) ; (b) les énergies non renouvelables (énergie nucléaire, combustibles fossiles, y compris : (i) les sociétés qui détiennent une participation supérieure à 50 % dans des sociétés dont il est avéré ou probable qu'elles possèdent des réserves de charbon, de pétrole ou de gaz, (ii) la production de pétrole et de gaz et les services connexes, (iii) l'extraction et la production de charbon et les services connexes, (iv) la production d'énergie à partir de pétrole, de gaz et de charbon thermique, (v) l'extraction pétrolière et gazière dans les régions arctiques, et (vi) l'extraction de sables bitumineux) ; et (c) les armes (armes chimiques et biologiques, armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes nucléaires, armes à feu civiles et armes militaires conventionnelles). Il incombe au Fournisseur d'indices de définir ce qui caractérise l'« implication » dans l'une de ces activités. Une société peut notamment être considérée comme impliquée dans une activité au-delà d'un certain pourcentage de revenus perçus, ou si elle est liée d'une quelconque façon à une activité restreinte, quel que soit le montant des revenus perçus. L'implication portera sur des aspects spécifiques de la chaîne logistique.
- L'implication de l'entreprise dans les produits et les comportements est surveillée chaque année par le fournisseur de l'indice et de nouvelles données sont mises à sa disposition.
- Pour la stratégie d'investissement complète, veuillez consulter le prospectus.

Gestionnaire de portefeuille

Vanguard Asset Management, Ltd.
Europe Equity Index Team

* Indicateur synthétique de risque

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Résumé de la performance

GBP—Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

Indice de référence — FTSE Developed Europe Choice Index - Les performances ont été atteintes dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. L'indice de référence répliqué par le Fonds a changé et prendra effet à compter du 24 juin 2024. Les données de performances passées pour chaque année jusqu'à 2013 indiquées dans le tableau des performances passées se rapportent donc à la performance du Fonds lorsqu'il réplique l'ancien indice de référence, c'est-à-dire que l'indice FTSE Developed Europe et la performance de cet indice sont également inclus dans le graphique à barres à côté de celui indiquant la performance du Fonds pour cette période. Les données de performances passées se rapportent à l'indice FTSE Developed Europe Choice à partir de 2024.

performance annualisée**	1 mois	Trimestre	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le lancement
Fonds (Après frais (net))	1,00 %	5,69 %	20,80 %	19,27 %	12,19 %	10,23 %	9,07 %	9,01 %
Indice de référence	0,98 %	5,65 %	20,44 %	18,94 %	11,92 %	9,99 %	8,95 %	8,95 %

**Dans le présent document, la performance affichée pour le(s) Fond(s) et par conséquent la performance relative par rapport à l'indice de référence peuvent subir les conséquences du swing pricing. La VNI d'un Fonds peut fluctuer en fonction des activités de souscription ou de rachat, de sorte que les frais de transaction occasionnés par ces flux de trésorerie ne soient pas imputés aux détenteurs existants d'un Fonds. Le swing pricing n'affecte en aucun cas l'indice de référence. Par conséquent, vous pourriez constater une différence entre la performance du Fonds et celle de l'indice de référence.

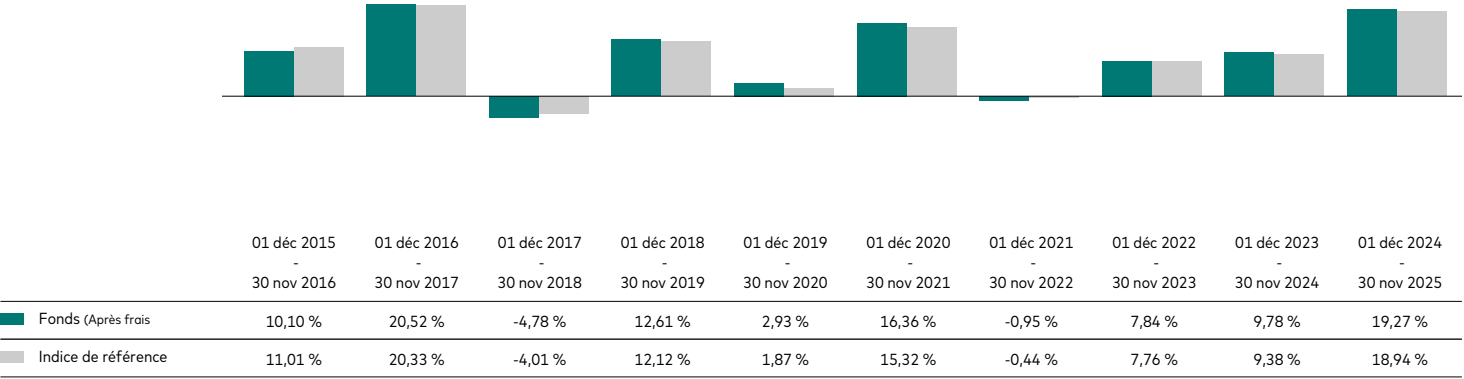
Performances et données sont calculées sur la clôture NAV au 30 novembre 2025.

La performance passée ne constitue pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Les chiffres pour les périodes inférieures à un an sont des rendements cumulés. Tous les autres chiffres représentent des rendements annuels moyens. Les performances incluent le réinvestissement de tous les dividendes et les éventuelles distributions de plus-values. Les données de performance ne prennent pas en compte les commissions et frais d'émission et de rachat d'actions. Base des performances du fonds : variation de la VNI. La base de performance de l'indice est le rendement total. La performance totale est calculée en GBP, nette des frais.

La Source: Vanguard

performance sur 12 mois glissants



Principaux risques d'investissement

La valeur des actions et titres de capital associés peut être impactée par les fluctuations quotidiennes des marchés d'actions. D'autres facteurs peuvent exercer une influence, comme l'actualité politique ou économique, les résultats des sociétés et les opérations sur titre importantes. Les variations des taux de change peuvent avoir des répercussions négatives sur vos investissements.

Risque de liquidité. Une liquidité réduite signifie que le nombre d'acquéreurs ou de vendeurs est insuffisant pour permettre au Fonds de céder ou d'acquérir aisément des placements.

Risque de contrepartie. L'insolvabilité de toute organisation fournissant des services tels que la conservation des actifs, ou agissant à titre de contrepartie d'instruments dérivés ou autres, peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque indiciel. Le Fonds n'est pas destiné à répliquer parfaitement la performance de l'Indice à tout moment. Toutefois, il est attendu que le Fonds fournisse des résultats d'investissement correspondant généralement, avant imputation des frais, à la performance en termes de prix et de rendement de son Indice.

Risque lié à l'échantillonnage de l'indice. Le Fonds s'appuyant sur une technique d'échantillonnage de l'indice au travers de laquelle un échantillon représentatif de titres est sélectionné pour répliquer l'Indice, il existe un risque que les titres sélectionnés pour le Fonds ne soient pas, au total, équivalents à l'Indice dans son ensemble.

Merci de lire la section du prospectus se référant aux facteurs de risque, ainsi que le document d'information clé pour l'investisseur, tous deux disponibles sur le site internet de Vanguard.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Données au 30 novembre 2025 sauf a déclaré contraire.

Caractéristiques	Fonds	Indice de référence
Nombre d'actions	405	391
Capitalisation boursière médiane	51,0 Mds£	51,0 Mds£
Ratio cours/bénéfice	16,7 x	16,7 x
Ratio cours/valeur comptable	2,3 x	2,3 x
Rendement des fonds propres	13,1 %	13,1 %
Taux de croissance des bénéfices	13,8 %	13,8 %
Taux de rotation	-16 %	—
Rendement des actions (dividende)	3,0 %	3,0 %

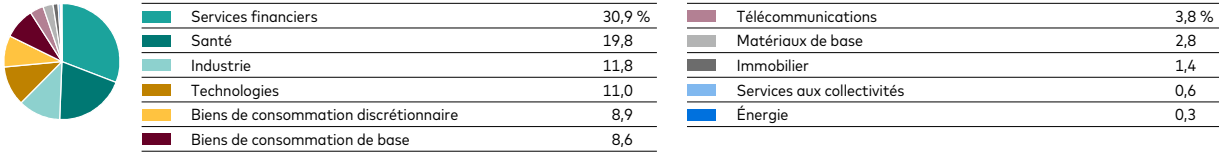
L'approche du PTR (Taux de rotation du portefeuille) couvre l'ensemble des achats et ventes de valeurs, des souscriptions et rachats, ainsi que la moyenne des actifs nets du Fonds pour calculer le taux de rotation. Données au 30 septembre 2025.

10 principaux titres	
ASML Holding NV	4,4 %
Roche Holding AG	3,0
AstraZeneca plc	3,0
Nestle SA	2,7
SAP SE	2,7
Novartis AG	2,6
Siemens AG	2,1
Allianz SE	1,8
Banco Santander SA	1,7
Novo Nordisk A/S	1,7

Les 10 principales positions représentent 25,7 % de l'actif net

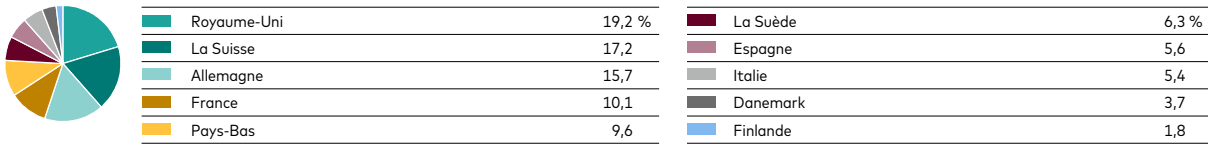
Données au 30 novembre 2025.

Exposition pondérée



Les catégories sectorielles reposent sur le système ICB (Industry Classification Benchmark), à l'exception de la catégorie « Autres » (le cas échéant), qui inclut les titres qui, pour la période de déclaration considérée, n'ont pas été classés selon ce système.

Répartition des marchés



La Source: Vanguard

Glossaire des caractéristiques des fonds

La section relative aux caractéristiques des fonds ci-dessus contient un certain nombre de mesures que les investisseurs professionnels utilisent pour évaluer individuellement la valeur des actions par rapport au marché ou à la moyenne de l'indice. Ces mesures peuvent également être utilisées pour évaluer et comparer les fonds par rapport au marché en calculant les valeurs moyennes de toutes les actions détenues par le fonds et en les comparant à celles de l'indice de référence du fonds. Nous mettons à votre disposition les définitions des termes utilisés.

La capitalisation boursière médiane d'un portefeuille de fonds communs désigne le point médian de capitalisation boursière de l'ensemble des sociétés détenues au sein du portefeuille. La capitalisation boursière désigne la valeur agrégée de l'ensemble des actions d'une société.

Le ratio cours/bénéfice d'une action désigne le prix payé pour l'achat d'une part divisé par les bénéfices annuels dégagés par la société par action. Une action dont le cours s'établit à 10 livres sterling et dont le bénéfice par action l'année précédente était de 1 livre sterling, affiche un ratio cours/bénéfice de 10.

Le ratio cours/valeur comptable compare le cours d'une action sur le marché à sa valeur comptable. Il se calcule en divisant le cours de l'action à la clôture par la valeur comptable de l'action au dernier trimestre.

Le rendement des fonds propres mesure la rentabilité d'une société en indiquant le niveau de profit généré sur la base des sommes investies par les actionnaires de la société.

Le taux de croissance des bénéfices mesure la croissance du revenu net d'une société (ce qui reste des revenus après soustraction de l'ensemble des coûts) sur une période donnée (souvent une année). On peut calculer la croissance des bénéfices sur des périodes déjà écoulées ou sur des périodes futures sur la base de données estimées.

Le taux de rotation désigne la valeur totale des ventes et des achats d'actions réalisés par un fonds, déduction faite des montants de souscriptions et de rachats du fonds, exprimée en pourcentage de la valeur moyenne du fonds, sur une période donnée (généralement une année).

Caractéristiques du rendement des actions désigne la distribution effective du rendement au cours des douze derniers mois en pourcentage du cours moyen de l'unité, à la date indiquée. Il exclut tous les frais de base et les investisseurs pourraient être assujettis à des retenues d'impôt applicables à leurs distributions.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Au 30 novembre 2025

Les données présentées sur cette page concernent le fonds

Indice de référence: FTSE Developed Europe Choice Index
Indice de référence cadre¹: FTSE Developed Europe Index

Indicateurs climatiques

Les indicateurs fournis dans cette section le sont à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés de manière isolée, mais plutôt en complément à d'autres informations relatives au fonds. Ces informations peuvent être utiles pour aider les investisseurs à évaluer les risques et opportunités du fonds sur le plan climatique, mais ne précisent pas si ou comment le fonds prend en compte les considérations climatiques. Sauf indication contraire dans le prospectus du fonds, les indicateurs ne sont pas considérés comme faisant partie de l'objectif d'investissement du fonds, des principales stratégies d'investissement ou des processus internes de décisions d'investissement de Vanguard. Pour plus d'informations sur l'objectif et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

Indicateur	Définition ²	Objet	Fonds	Couverture du fonds ³	Indice de référence cadre	Couverture de l'indice de référence cadre
Fond émissions de scope 1 (m tCO2e)	Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) liées aux investissements d'un fonds.	Comprendre les émissions de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par les sociétés du portefeuille du fonds (par exemple, les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, des fours, des véhicules, etc. détenus ou contrôlés par ces sociétés).	7 959	96 %	—	—
Fond émissions de scope 2 (m tCO2e)	Émissions indirectes de GES liées aux investissements du fonds.	Comprendre les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement achetée ou acquise, consommée par les sociétés en portefeuille du fonds (par exemple, les émissions qui se produisent physiquement dans l'installation où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits).	2 927	96 %	—	—
Empreinte carbone totale (tCO2e/M\$ investis)	Gesamtkohlenstoffemission en eines Portfolios, normiert auf den Marktwert des Portfolios.	Savoir de quelle quantité d'émissions de carbone le portefeuille est responsable pour 1 million USD investi. Cet indicateur permet aux investisseurs de comparer des portefeuilles de différentes tailles.	16,56	98 %	53,48	99 %
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO2e/chiffre d'affaires en M\$)	Exposition du portefeuille aux société à forte intensité carbone.	Reflète l'intensité carbone d'un fonds sur l'ensemble des catégories d'actifs. (par exemple, les fonds à forte intensité de carbone peuvent être plus sensibles aux risques liés au climat, tels qu'un accroissement de la réglementation entraînant une augmentation des coûts du fait de changements fiscaux ou opérationnels)	33,06	99 %	87,65	99 %

La Source: Calculé sur la base des participations de Vanguard et des données MSCI Climate Change au 30 novembre 2025. MSCI est un fournisseur de données indépendant⁴.

Exclusions de l'indice de référence⁵

L'indice de référence vise à éviter ou à réduire l'exposition aux sociétés en fonction de certains critères environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. La section suivante indique aux investisseurs dans quelle mesure les sociétés sont exclues de l'indice de référence cadre du fait des critères d'exclusion du fournisseur de l'indice. Les données ci-dessous peuvent différer des résultats du fonds selon la stratégie de réplcation et/ou d'échantillonnage.

Catégorie d'exclusion	Composantes exclues de l'indice de référence cadre*	Pondération exclue de l'indice de référence cadre*	Top 5 des composantes exclues (en fonction de la pondération)
Controverses	4	2,44 %	HSBC Hldgs, Glencore, Volkswagen Pfd, Volkswagen
Énergie non-renouvelable	84	20,13 %	Shell, Schneider Electric, Iberdrola, TotalEnergies SE, Rolls-Royce Holdings
Produits du vice	14	4,02 %	LVMH, British American Tobacco, Anheuser-Busch InBev, Diageo, Imperial Brands
Armes	22	6,75 %	Airbus, Rolls-Royce Holdings, Safran, Compagnie Financiere Richemont SA, Siemens Energy

La Source: FTSE au 22 septembre 2025.

*Les composantes peuvent être exclues dans plusieurs catégories et les chiffres ci-dessus ne s'excluent pas mutuellement.

FTSE est un fournisseur indépendant d'indices. FTSE Russell exclut les sociétés qui, d'après son analyse, exercent les activités susmentionnées, sous réserve des seuils de chiffre d'affaires concernés indiqués dans le prospectus du fonds.

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Au 30 novembre 2025

Les fonds ESG sont exposés au risque d'investissement ESG, qui est le risque que les actions ou les obligations filtrées par le fournisseur de l'indice en fonction des critères ESG sous-performent de manière générale le marché dans son ensemble ou que leurs rendements soient, dans leur globalité, inférieurs à ceux d'autres fonds filtrés en fonction des critères ESG. L'évaluation d'une société par le fournisseur de l'indice, en fonction du niveau d'implication de la société dans un secteur particulier ou des propres critères ESG du fournisseur de l'indice, peut différer de celle d'autres fonds ou de l'évaluation de cette société par le conseiller ou un investisseur. En conséquence, les sociétés jugées éligibles par le fournisseur de l'indice peuvent ne pas refléter les convictions et les valeurs d'un investisseur particulier et peuvent ne pas présenter des caractéristiques ESG positives ou favorables. L'évaluation des sociétés en vue d'un filtrage ou d'une intégration ESG dépend de l'exactitude et du caractère opportun des données ESG communiquées par les sociétés. Le succès de l'application des filtres dépendra de l'identification et de l'analyse correctes des données ESG par le fournisseur de l'indice.

Vanguard ne fournit aucune garantie quant à la qualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies par Morningstar, MSCI ou FTSE Russell.

1 **L'Indice de référence cadre** désigne l'indice de marché élargi dont l'indice de référence du fonds est dérivé, avant le filtrage des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

2 Les indicateurs sont alignés sur les [recommandations de mise en œuvre de la TCFD pour 2021](#) et sur la méthodologie du [Partnership for Carbon Accounting Financials \(PCAF\)](#).

Les émissions de catégorie 1 du Fonds sont calculées en additionnant le produit du pourcentage de participation du fonds dans la valeur d'entreprise, trésorerie comprise (EVIC) de chaque société détenue par les émissions de catégorie 1 de la société détenue, exprimées en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). **Les émissions de catégorie 2 du Fonds** sont calculées en additionnant le produit du pourcentage de participation du fonds dans l'EVIC de chaque société détenue par les émissions de catégorie 2 de la société détenue, exprimées en tCO₂e. **L'empreinte carbone totale** est calculée en additionnant le produit de la pondération de chaque société détenue par les émissions de Catégorie 1 et 2 de la société détenue, et en divisant cette somme par la valeur de marché totale du portefeuille, exprimée en tCO₂e par million d'USD investi. **L'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)** est calculée en additionnant le produit de la pondération de chaque société détenue dans le portefeuille par son intensité carbone (obtenue en divisant les émissions de Catégorie 1 et 2 de la société détenue par son chiffre d'affaires), exprimée en tCO₂e par million d'USD de chiffre d'affaires.

3 La couverture est définie comme le pourcentage de titres éligibles au sein de nos fonds et de nos indices de référence pour lesquels nous avons obtenu des données carbone. L'élaboration d'indicateurs carbone n'en est qu'à ses débuts, ce qui entraîne des difficultés dans l'interprétation des données et leur utilisation comme base pour la prise de décisions d'investissement. Par exemple, les indicateurs sont rétrospectifs et ne reconnaissent pas les plans futurs de réduction des émissions. Les indicateurs carbone peuvent également varier en raison de la normalisation des indicateurs financiers qui sont sujets à la volatilité du marché, plutôt que de l'évolution du profil d'émissions des entreprises.

4 Certaines informations © 2025 MSCI ESG Research LLC. Reproduite par autorisation. Ces indicateurs ont été élaborés à partir d'informations de MSCI ESG Research LLC ou de ses sociétés affiliées ou fournisseurs d'informations. Bien que les fournisseurs d'informations de Vanguard, Group, Inc. et Vanguard, y compris, sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (chacune des parties susmentionnées étant les « Parties ESG »), obtiennent des informations (les « Informations ») auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et décline expressément toutes les garanties explicites ou implicites, y compris celles de qualité marchande et de convenance à une fin particulière. Les Informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base, ou composante, d'instruments financiers, de produits ou d'indices. En outre, aucune des Informations ne peut en soi être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG n'est tenue responsable de toute erreur ou omission liée aux données contenues dans le présent document, ou de tous dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices) même si elles sont notifiées de la possibilité de tels dommages.

5 Veuillez vous référer au prospectus du fonds pour davantage d'informations sur la méthodologie de filtrage ESG applicable.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard ESG Developed Europe Index Fund

GBP Dist

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas l'intégralité du montant investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Des placements dans des PME peuvent être plus volatils que des placements dans des grandes sociétés de premier plan bien établies.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché.

Certains instruments dérivés présentent un risque de perte supérieur quand la contrepartie du fonds manque à ses obligations de paiement. Certains fonds investissent dans des titres libellés dans différentes devises. La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Pour de plus ample informations sur les risques, veuillez consulter la section << Facteurs de risque >> du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Agent de transfert (Europe): Tel. +353 1 241 7144

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Enune Information

Ceci est une communication marketing.

Pour de plus amples informations sur les politiques et les risques d'investissement du fonds, veuillez vous reporter au prospectus de l'OPCVM et au DIC avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le DIC relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, avec le prospectus (en anglais uniquement), sur le site Internet de Vanguard à l'adresse <https://global.vanguard.com/>.

Les informations figurant dans les présentes ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, dans un territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la loi, ni à l'égard d'une personne envers laquelle il serait illégal de formuler une telle offre ou sollicitation, ou si la personne à l'origine de l'offre ou de la sollicitation n'est pas habilitée à la formuler. Les informations présentent un caractère général et ne constituent pas des conseils en investissement, ni des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers professionnels au sujet des conséquences d'un investissement dans des parts/actions, de la détention ou de la cession de parts/actions, et de la réception de distributions relatives à tout investissement.

Vanguard Investment Series plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'Union européenne. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Investment Series plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited agit en qualité de distributeur de Vanguard Investment Series plc.

Le Gestionnaire des fonds domiciliés en Irlande peut décider de mettre fin à tous les accords conclus pour la commercialisation des actions dans un ou plusieurs pays conformément à la Directive OPCVM, dans sa version modifiée le cas échéant.

Pour les investisseurs des fonds domiciliés en Irlande, une synthèse des droits des investisseurs peut être obtenue via le site

<https://www.ie.vanguard/content/dam/intl/europe/documents/en/vanguard-investors-rights-summary-irish-funds-jan22.pdf> et est disponible en anglais, allemand, français, espagnol, néerlandais et italien.

Les sociétés du London Stock Exchange Group comprennent FTSE International Limited (« FTSE »), Frank Russell Company (« Russell »), MTS Next Limited (« MTS ») et FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTSE TMX »). Tous droits réservés. « FTSE® », « Russell® », « MTS® », « FTSE TMX® » et « FTSE Russell », ainsi que toute autre marque de service ou marque déposée liée aux indices FTSE ou Russell, sont des marques déposées des sociétés du London Stock Exchange Group et sont utilisées par FTSE, MTS, FTSE TMX et Russell sous licence. Toutes les informations sont uniquement fournies à titre indicatif. Les sociétés du London Stock Exchange Group, ou leurs concédants de licence, n'assument aucune responsabilité en cas d'erreur ou de perte découlant de l'utilisation de la présente publication. Ni les sociétés du London Stock Exchange Group, ni l'un de leurs concédants de licence ne font de quelque déclaration, prévision, garantie ou observation, explicite ou implicite, quant aux résultats à obtenir par l'utilisation des indices FTSE ou quant à la justesse ou convenance à quelque fin que ce soit des Indices.

L'Industry Classification Benchmark (« ICB ») est la propriété de FTSE. FTSE n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.